



AFFECTATION ET INSCRIPTION DES NOUVEAUX ELEVES DE PREMIERE STAV

(Pour les élèves n'ayant pas cette série technologique dans leur établissement)

L'AFFECTATION

Les démarches de demande d'affectation au lycée Théodore MONOD s'effectuent au niveau du lycée de votre enfant, qui vous remettra courant mai l'ensemble des documents nécessaires. La date limite de saisie de la demande d'affectation par votre lycée est le vendredi 8 juin (procédure AFFELNET).

Cas particulier : Votre enfant est actuellement scolarisé dans un établissement hors académie de Rennes

La procédure spécifique, à mettre en œuvre par votre lycée en lien avec vous, est disponible sur le site du Rectorat de Rennes (www.ac-rennes.fr Rubrique Orientation-Formation puis Affectation - Admission et Admission Post 3ème).

La date limite d'envoi des documents papier à la Direction académique d'Ille et Vilaine est le 7 juin. La date limite pour la saisie sur Affelnet est le vendredi le 8 juin.

Pour tous : L'affectation au lycée Théodore Monod résulte d'une décision de M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN), qui examine l'ensemble des demandes. Le résultat de cette décision d'affectation sera accessible sur le site du Rectorat de Rennes **le vendredi 22 juin à partir de 18 heures** (www.ac-rennes.fr Rubrique Orientation-Formation puis Affectation -Admission et Admission en 1ère technologique)
Il conviendra ensuite de procéder à l'inscription.

L'INSCRIPTION

Une fois votre affectation au lycée Théodore Monod connue le vendredi 22 juin, nous vous expédions votre dossier d'inscription.

Nous vous accueillerons au lycée pour la remise du dossier d'inscription complété :

- le vendredi 29 juin de 17 heures à 19 heures
- le samedi 30 juin de 10 heures à 12 heures
- le lundi 2 juillet de 10 heures à 12 heures